

TAXES COMMUNALES

EAU, EGOUTS, ORDURES



En décembre 2009, l'Assemblée primaire de la commune d'Anniviers adoptait de nouveaux règlements d'assainissement avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Ils concernent l'alimentation en eau potable, l'évacuation et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des ordures.

Afin de respecter les réglementations fédérales, dont le principe du « pollueur payeur », un nouveau mode de taxation a été mis en place. La redevance annuelle est composée d'une taxe de base et d'une taxe variable.

La **taxe de base** est fixée en fonction du nombre de pièces recensées, soit les chambres, bureaux et mezzanines ainsi que le séjour.

La **taxe variable** correspond à la quantité d'eau utilisée, calculée en fonction du nombre de personnes vivant dans le ménage (UPM = unité par ménage).

Pour les personnes non domiciliées, le ménage est calculé d'après le nombre de pièces puis multiplié par un coefficient de 0.6.

La taxe variable est appliquée de la manière suivante :

- 1 à 2 pièces équivaut à 2 UPM
- 3 pièces équivaut à 4 UPM
- 4 pièces équivaut à 6 UPM
- 5 pièces équivaut à 8 UPM
- 6 pièces et plus équivaut à 10 UPM.

La facture annuelle est notifiée au propriétaire inscrit au 1^{er} janvier de l'année de taxation.

Les règlements, dûment homologués, peuvent être consultés sur notre site internet www.anniviers.org.

L'Administration communale d'Anniviers

TARIFS

EAU POTABLE

Taxe de base	
Logement de 1 à 2 pièces	fr. 90.-
Logement de 3 pièces	fr. 120.-
Logement de 4 pièces	fr. 130.-
Logement de 5 pièces	fr. 140.-
Logement de 6 pièces et plus	fr. 150.-

Taxe variable	
1 UPM	fr. 14.-

EGOUTS ET STATION D'EPURATION (STEP)

Taxe de base	
Logement de 1 à 2 pièces	fr. 100.-
Logement de 3 pièces	fr. 130.-
Logement de 4 pièces	fr. 140.-
Logement de 5 pièces	fr. 150.-
Logement de 6 pièces et plus	fr. 160.-

Taxe variable	
1 UPM	fr. 57.-

ORDURES

Taxe de base	
Logement de 1 à 2 pièces	fr. 65.-
Logement de 3 pièces	fr. 85.-
Logement de 4 pièces	fr. 95.-
Logement de 5 pièces	fr. 105.-
Logement de 6 pièces et plus	fr. 115.-

Taxe variable	
1 UPM	fr. 60.-